

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 41 (2004)  
**Heft:** 1611

**Artikel:** Droit d'asile : les propositions de Blocher démystifiées  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019237>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les propositions de Blocher démythifiées

**Il est inutile de durcir des mesures chères et inefficaces à l'égard des requérants d'asile. Monika Stocker, municipale de la ville de Zurich, envisage plutôt une loi unique sur l'immigration, pragmatique et productive.**

Monika Stocker, municipale verte de la ville de Zurich chargée des affaires sociales, sait de quoi elle parle. Qu'il s'agisse de drogues, d'aide sociale ou de requérants d'asile, elle se trouve au front depuis de nombreuses années. Forte de cette expérience, elle démonte les propositions de Christoph Blocher en matière d'asile dans une interview au *Tages-Anzeiger* (8 juillet 2004). Résumé.

Pour la magistrate, la dramatisation de la situation n'est pas de mise. Qu'il y ait des problèmes en matière d'asile, personne ne le nie. Mais on ne peut parler d'état d'urgence. Les propositions de Christoph Blocher ne sont que de la poudre aux yeux. Ainsi l'idée d'enfermer les requérants déboutés avant leur expulsion, au-delà du caractère éthiquement inacceptable de la mesure, est financièrement irréaliste : qui va construire les prisons et payer le coût journalier de l'internement ? Le responsable fédéral de justice et police commet une grave erreur de management ; rien ne sert de durcir des mesures qui se sont révélées coûteuses et inefficaces. C'est le mode de

gestion lui-même qu'il faut changer, sans quoi la spirale de la répression s'emballe et met en danger les principes mêmes de l'Etat de droit.

## Une seule loi sur l'immigration

Monika Stocker en a assez d'une procédure d'asile, toujours plus restrictive, mais toujours aussi chère et qui ne donne pas les résultats escomptés. Pour briser cette spirale vicieuse, elle préconise l'abrogation de la législation sur l'asile au profit d'une loi sur l'immigration. Car pour une part importante des requérants, le droit d'asile représente la seule solution pour contourner une politique migratoire extrêmement restrictive. Pourquoi ne pas accueillir temporairement celles et ceux qui déclinent leur identité et leur donner la possibilité de travailler ou, pour les jeunes, de se former. Ces personnes rentreront dans leur pays avec une perspective - un pécule ou une formation - alors qu'aujourd'hui leur retour équivaut à un échec personnel, d'où leur résistance face à l'expulsion.

Tout comme la politique de la drogue, celle de l'immigration pourrait reposer sur quatre piliers. L'aide à la survie par la possibilité de gagner sa vie ; la prévention par l'aide au développement ; la répression des activités criminelles ; et enfin la thérapie qui impliquerait une intervention coordonnée des pays européens en faveur des ethnies maltraitées et dans les foyers de crise. Les sommes actuellement dévolues à la procédure d'asile - près d'un milliard de francs - trouveraient là une affectation plus productive.

Les grandes villes, à l'instar de Zurich, refuseront d'appliquer ce nouveau train de mesures, avertit Monika Stocker. Elles attendent que Berne soutienne leurs efforts - par exemple l'expérience pilote zurichoise de travail volontaire pour les requérants - et non qu'on leur tire dans le dos. Les municipalités réunies au sein de «l'initiative des villes» ont déjà réagi en exprimant leur préoccupation au Conseil fédéral et en mobilisant leurs conseillers aux Etats en vue de la session d'automne des Chambres fédérales.

jd

## Services postaux (suite)

perte, une redevance pourra être exigée des concurrents concessionnés, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils desservent l'ensemble du territoire et pratiquent des tarifs indépendants de la distance (art.33). La redevance, si elle est exigée, ne pourra dépasser 3% du chiffre d'affaires. Sera-ce suffisant pour couvrir le déficit de la Poste ? Les initiateurs semblent ne pas le croire. Mais avant d'imaginer que la Confédération intervienne financièrement, n'aurait-il pas été plus réaliste de proposer que tout ce secteur (la

Poste et les concessionnaires) se finance globalement ?

### Les conditions de la branche

Le concessionnaire doit faire la preuve de ses compétences professionnelles et s'engager à respecter les conditions usuelles de la branche. Or on sait que la Poste - c'est la plus grave erreur d'appréciation de sa direction - a demandé pour le renouvellement de la convention collective que son personnel accepte des conditions salariales régionales qui, lorsqu'elles sont plus basses,

favorisent trop ses concurrents. Le classique alignement sur le bas ! Or l'autorité politique, en tant qu'autorité concessionnaire, a en main les moyens d'imposer, comme conditions usuelles de la branche (de la branche et non pas de la région), celles du principal acteur, soit la Poste. Pourquoi ne le fait-elle pas ?

### L'épicentre

L'aménagement territorial du réseau postal ne sera pas la question essentielle posée par l'initiative. En gros, l'ordon-

nance donne satisfaction. En revanche, tout le problème de la concurrence concessionnée reste ouvert. Cette concurrence devrait être organisée et régulée de telle manière que le service universel soit assuré sans recourir à des contributions publiques, et qu'il ne puisse y avoir de sous-enchère salariale. Pour que l'initiative marque une avancée de l'économie de service public régulée, il faut que toute la problématique de la «concession» soit mise au cœur du débat.

ag